

LE SANS-ABRISME AU FÉMININ

FEMMES ET ENFANTS EN ERRANCE

La très grande précarité et l'absence de logement touchent un nombre croissant de femmes. Moins visibles que les hommes dans l'espace public, les femmes en errance présentent des vulnérabilités particulières, d'autant plus qu'elles sont souvent accompagnées d'enfants.

À la demande de la Fondation Roi Baudouin et de CAP48, Patrick Italiano, sociologue à l'Université de Liège, a mené en 2016 une recherche-action afin d'affiner la connaissance des femmes en errance avec enfants, de leurs besoins, de leurs parcours, et de formuler des pistes de recommandations concrètes. Cette recherche s'est appuyée sur

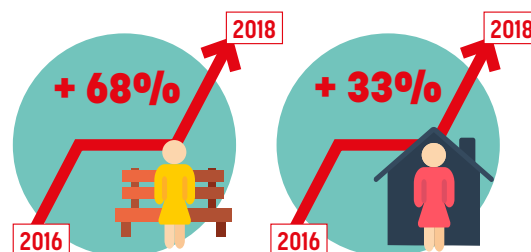
l'expérience de trois structures d'accueil soutenues dans le cadre de l'opération Viva for Life (Comme Chez Nous à Charleroi, le Samusocial et La Source à Bruxelles) et sur les interviews d'une trentaine de femmes rencontrées au sein de ces structures, mères d'un ou de plusieurs enfants.

Compte tenu de l'augmentation absolue du nombre de femmes dans les structures d'accueil ou dans l'espace public - surtout à Bruxelles - il a paru important à la Fondation de publier une actualisation des données quantitatives de l'étude de 2016. Les données qualitatives restent quant à elles toujours d'actualité.

EN UN COUP D'ŒIL

• **En Wallonie**¹, les chiffres émanant du travail effectué par les Relais sociaux urbains montrent que:
- 19% des 5.241 adultes accueillis en hébergement d'urgence sont des femmes (contre 18% en 2012), avec une forte représentation des jeunes femmes de 18 et 24 ans. En ce qui concerne le statut familial des bénéficiaires de ces hébergements, les **isolé.es sans enfants** se révèlent nettement majoritaires (83%, contre 65,5% en 2012). Près de 7% vivent dans des ménages composés d'un ou de plusieurs enfants.

• **À Bruxelles**², le dénombrement organisé fin 2018 par La Strada³ indique que :
- parmi les 4.187 personnes sans-abri ou mal logées recensées, 22% sont des femmes et près de 15%, des mineurs. Comparés à ceux de 2016, ces pourcentages restent stables, même si les chiffres absolus augmentent.
- 31% des personnes logées dans un hébergement d'urgence et de crise sont des femmes et 32%, des enfants. La proportion de femmes retombe à 11% quand il s'agit des personnes comptées dans l'espace public et celle des enfants, à près de 3%.



Nombre absolu de femmes dans l'espace public bruxellois

Nombre absolu de femmes en hébergement d'urgence à Bruxelles

- L'évolution des chiffres depuis 2016 confirme que ce qui se joue n'est pas une augmentation de la proportion de femmes à la rue ou en hébergement d'urgence, mais une **augmentation générale des personnes sans-abri**. Le nombre de femmes augmente donc dans l'absolu (entre 2016 et 2018: +64% de femmes dans l'espace public, +33% de femmes et +64% d'enfants en hébergement de crise ou d'urgence), dans la même mesure qu'augmente le nombre d'hommes. Cette évolution justifie cependant que l'on s'intéresse de plus près aux besoins spécifiques de ces femmes.

1 Dernières données régionales disponibles au: 01/06/2019 - <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/hebergement-durgence-caracteristiques-beneficiaires/>

2 <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/travail-de-rue-realise-services-partenaires-relais-sociaux/>

3 Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale, Cinquième édition, 5 novembre 2018, La Strada.

FAITS ET ANALYSE

Il existe des profils variés parmi les femmes en errance.

Toutefois, deux profils distincts ressortent quantitativement : des femmes souffrant de problèmes chroniques de santé mentale (dont beaucoup sont en rupture complète avec les structures sociales) et des femmes victimes de maltraitements. Parmi celles-ci, les plus vulnérables sont souvent d'origine étrangère et leur droit au séjour en Belgique, lié à leur mariage, est menacé si elles franchissent le pas de se séparer de leur conjoint violent.

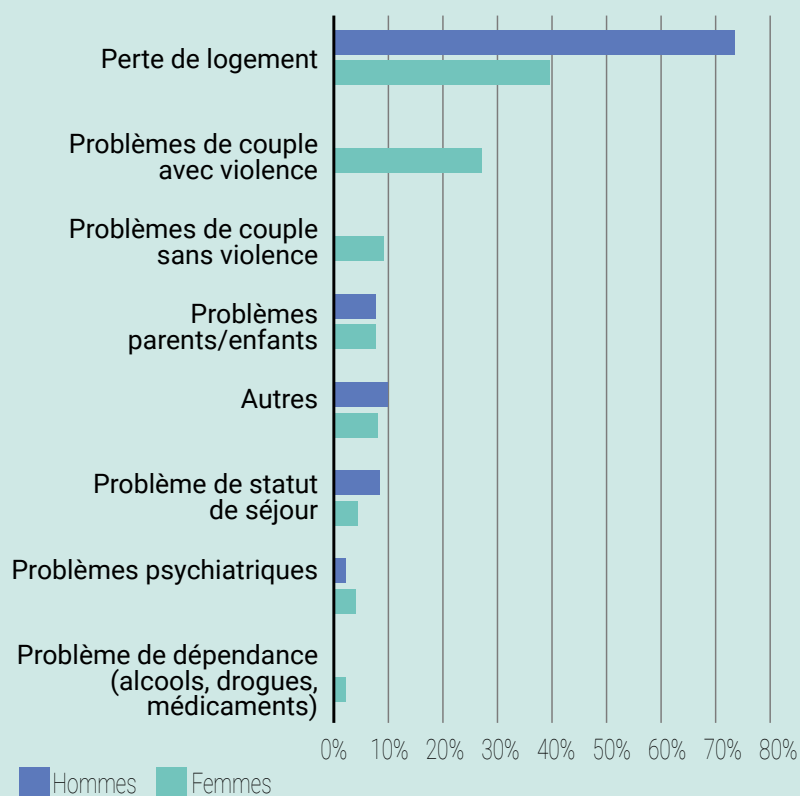
CAUSES

D'après les chiffres bruxellois, la première raison – hommes et femmes confondus – pour lesquelles on s'adresse à une structure d'accueil est la perte du logement. Viennent ensuite les violences conjugales, qui touchent très majoritairement les femmes. Mais pour ces dernières, la perte du logement est aussi liée, dans 38% des cas, à une séparation avec leur partenaire. Au total, **les problèmes conjugaux, avec ou sans violences**, constituent donc de loin la première cause d'errance pour les femmes.

UNE VIOLENCE OMNIPRÉSENTE

La violence marque le parcours d'à peu près toutes les femmes interrogées. Violence subie dans l'enfance ou à l'âge adulte, mais aussi de la part de conjoints successifs, de la famille ou de personnes externes. Outre la violence physique, qui peut être liée à des troubles psychiatriques ou à diverses formes d'assuétude du conjoint, on observe aussi des cas de harcèlement et de violence psychologique, qui déstabilise la victime et altère son jugement sur la situation qu'elle subit.

Raison principale évoquée lors de l'admission en hébergement d'urgence et maisons d'accueil à Bruxelles



Source : Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence et les maisons d'accueil bruxelloises, Etat des lieux, Automne 2014, La Strada.

UNE ESTIME DE SOI ABÎMÉE ET UN MANQUE DE SOUTIEN SOCIAL ET FAMILIAL

Les femmes en errance gardent des traces psychologiques des violences qu'elles ont subies : elles doutent d'elles-mêmes, se sentent salies, éprouvent un sentiment de honte ou de culpabilité... C'est bien sûr un facteur aggravant de vulnérabilité, qui vient s'ajouter à un manque de ressources économiques, culturelles et sociales. La plupart des femmes fréquentant les structures d'accueil de jour ou les hébergements de nuit ont en effet un faible niveau de qualification et un réseau social et familial réduit (quand il n'est pas lui-même maltraitant). Leur manque d'information en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle est certainement un problème auquel il faut s'attaquer.

L'ENFANT, MOTEUR DE RÉINSERTION

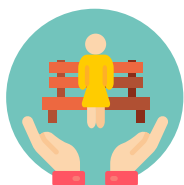
L'enfant est, à travers tous les récits, un repère essentiel, sinon le principal, de l'existence de ces femmes. À la fois source de culpabilité mais aussi de mobilisation pour lui assurer un maximum de bien-être, il est un levier possible de la réinsertion. Mais il peut cependant rester vulnérable : les situations de violences dont l'enfant a été témoin

(ou parfois même victime) laissent souvent des traces qui nécessitent une prise en charge professionnelle. Les femmes en errance qui se présentent à un service d'urgence ou à une maison d'accueil en étant accompagnées d'enfants rencontrent des difficultés spécifiques. C'est aussi le cas pour celles qui viennent en couple, avec un nouveau compagnon qui peut jouer un rôle de soutien. L'obligation de séparation, souvent imposée par la

structure d'accueil, est très mal vécue et peut amener à refuser les solutions proposées. Ces structures interdisent aussi souvent aux mères de confier leur enfant à un tiers, ce qui peut poser des difficultés d'organisation matérielle pour les femmes qui veulent poursuivre un travail (même irrégulier) qui leur procure un certain revenu ou pour celles qui doivent effectuer des démarches administratives.

RECOMMANDATIONS

Afin de proposer des réponses à la problématique des femmes en errance, la recherche-action a identifié des recommandations dans trois grandes thématiques⁴.



Les besoins des femmes en errance

Un public aussi vulnérable a bien sûr des besoins spécifiques. Il faut en particulier :

- Renforcer l'approche proactive et le travail 'hors les murs' des services sociaux afin de les rendre plus accessibles à ces femmes généralement mal informées des possibilités existantes.
- Faciliter leur accès aux droits en réduisant les obstacles administratifs.
- Assurer la continuité des soins, notamment de santé mentale, au cours de l'errance et de l'accueil d'urgence.
- Aider les femmes victimes de violences à retrouver confiance en soi, par un travail individuel ou collectif.
- Éviter la 'double peine' pour les femmes migrantes victimes de violences, en maintenant (au moins temporairement) leur droit de séjour ou en leur accordant un droit de séjour autonome pour circonstances exceptionnelles.



Les enfants et la parentalité

Les enfants témoins (et parfois eux-mêmes victimes) de violences familiales risquent d'être durablement affectés par cette expérience. Ils exigent dès lors une protection particulière :

- Renforcer l'accessibilité des maisons d'accueil aux femmes (venant éventuellement en couple) accompagnées d'enfants, en évitant l'éclatement de la cellule familiale.
- Faciliter l'accès des enfants de femmes en errance aux lieux d'accueil de la petite enfance et aux services de soutien psychologique.
- Intensifier la collaboration entre les secteurs du sans-abrisme et de l'aide à la jeunesse afin que les décisions prises, notamment en matière de placement, tiennent mieux compte du contexte de violence que subit la femme.

Ce dernier point inspire aussi une recommandation plus générale : plutôt que de créer de nouvelles structures, l'accent doit être mis sur une meilleure (in)formation de tous les intervenants concernés par la problématique de la grande précarité (féminine) et par un développement d'approches transversales afin d'améliorer l'efficacité de leur travail avec les personnes les plus fragiles.

⁴ Les recommandations ont été formulées à la suite d'un processus de consultation auprès d'un comité d'accompagnement composé de différentes parties prenantes.

RECOMMANDATIONS



Le logement et l'hébergement

Par définition, un hébergement d'urgence ne peut être qu'une solution temporaire: l'objectif doit être de permettre à la femme en errance de retrouver rapidement un logement durable, à l'abri de l'auteur des violences. Différentes actions peuvent être entreprises :

- Renforcer les services qui accompagnent des personnes précarisées dans leur recherche d'un logement: Association de Promotion du Logement

(Wallonie), Associations d'Insertion par le Logement (Bruxelles), CPAS...

- Améliorer la continuité administrative, notamment d'un CPAS à l'autre, dans le suivi des dossiers de femmes qui changent de territoire pour s'éloigner de l'auteur des violences.
- Mener des initiatives pour inciter les propriétaires à accepter comme locataires des femmes en situation de précarité : mieux les informer, développer les Agences Immobilières Sociales, créer des outils rassurants comme l'accompagnement des droits et des devoirs de chacun

dans la gestion des fonctions locatives.

- Favoriser l'accès à un habitat partagé, avec maintien du statut d'isolé.
- Prévoir des dérogations (temporaires) pour faciliter une installation provisoire dans un logement qui ne répond pas encore pleinement aux normes d'habitabilité.
- Abaisser le seuil d'accès aux maisons d'accueil afin de ne pas exclure les femmes les plus fragilisées (cumulant problèmes de santé mentale, d'addiction, d'absence de ressources...).

ACTION DE LA FONDATION ROI BAUDOIN

En matière de logement, la Fondation Roi Baudouin soutient, en collaboration avec plusieurs Fonds dont elle assure la gestion, des projets orientés sur l'hébergement de personnes en grande précarité, dont des femmes en errance (avec ou sans enfants). Elle vise aussi la création de logements supplémentaires pour personnes sans-abri, ainsi que pour des familles monoparentales en situation de précarité.

FOCUS SUR LE HOUSING FIRST

Le Housing first est une manière efficace de viser l'insertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles, c'est-à-dire des personnes avec un long parcours de vie en rue et des problématiques de santé physique/mentale/d'assuétude. Cette approche se centre sur le logement comme première étape de la réinsertion. On peut y accéder sans conditions – à l'exception de celles que tout locataire doit honorer : payer le loyer et respecter le contrat de bail. Pour se maintenir en logement, une équipe accompagne le locataire dans tous les domaines de sa vie. La Fondation Roi Baudouin soutient le Housing First Belgium LAB afin d'organiser des formations sur l'approche Housing First et des interventions pour des acteurs qui l'appliquent déjà.

EN SAVOIR PLUS

Le rapport complet de la recherche-action 'Femmes en errance, le sans-abrisme au féminin. Recherche-action sur le parcours des femmes avec enfants au sein de trois structures d'accueil en Wallonie et à Bruxelles' (2016) peut être téléchargé gratuitement sur www.kbs-frb.be.

www.iweeps.be

www.lastrada.brussels

www.housingfirstbelgium.be

FONDATION ROI BAUDOIN

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure. La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique. Elle a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

Abonnez-vous à notre e-news : www.kbs-frb.be

Suivez-nous sur

